



Il y a un an nous avons inauguré et baptisé la Place Fernand Nédélec, à la suite de plusieurs mois de travaux de réhabilitation de l'espace public au centre du village.

Cet aménagement, réalisé en concertation entre les habitants et le Conseil Municipal a été récompensé :

- par le Conseil Départemental 54, à l'automne,

- par Envirobat Grand Est, avec le soutien du Conseil Régional, il y a quelques jours. Ce prix distingue les méthodes d'aménagement durable, de consommation raisonnée des espaces, de la reconquête des centres, de la sécurisation routière, de la valorisation du patrimoine architectural...

Nous engageons un chantier pour l'aménagement de la rue de la Corvée dans cet esprit de concertation et de maîtrise des finances de la commune, sans recours à l'emprunt, ni augmentation des taxes locales.

Actuellement, l'équipe municipale, aidée de l'architecte Mme Mangin et du bureau d'études, établissent le plan de subventions, le découpage en plusieurs tranches et le budget allouable à l'opération.

Collecte des ordures ménagères :

La Communauté de Communes Terres Toulaises, la commune de Minorville et le GAEC des Trois Noyers (frères Schoug) ont signé une convention portant sur la **collecte et la valorisation des déchets verts**. L'objectif est la valorisation des déchets verts mélangés aux effluents d'élevage ou par le compostage.

Les agriculteurs acceptent : les déchets de tontes de gazon, les feuilles mortes, cendres, épluchures, fanes de fleurs et de légumes qui devront être séparés des branches et de taille de haies.

Les agriculteurs s'engagent à valoriser les déchets en les mélangeant aux effluents de leur élevage ou en les compostant.

Sont interdits tous autres déchets, notamment : ordures ménagères, pots de fleurs en plastique, encombrants, gravats, sacs en plastique, sacs à sapin, ferraille, verre, emballages ménagers, pneumatiques, déchets toxiques, etc.

Vous pouvez les contacter

Stéphane Schoug : 06 76 48 68 37

Mickael Schoug : 06 43 77 31 89

Cimetière :

Pour favoriser le tri et la réduction des déchets dans le cimetière, un composteur a été installé pour recueillir les détritux assimilables à des déchets verts provenant de l'entretien des tombes.

D'autre part une poubelle a été installée à côté du composteur destinée à recevoir les fleurs artificielles, mousses des pots de fleurs, film et sacs plastiques, pots en terre cuite et en plastiques.

Ces installations visent à exclure les déchets végétaux, du circuit des ordures ménagères ou des déchetteries.

La protection de l'environnement passe par une réduction massive de la production de déchets.

C'est simple : pour réduire les déchets, il faut en produire moins et en recycler le plus possible. Pour recycler, il faut commencer par les trier.

Chiens et chats errants :

Régulièrement des habitants signalent au Maire, la présence de chiens ou de chats en divagation ou errants dans le village.

La Convention signée avec le Refuge du Mordant, route de Villey Saint Etienne 54200 Toul prévoit la capture des animaux sauvages et domestiques et la gestion de la fourrière animale. La mairie, la gendarmerie, les pompiers et les vétérinaires sont autorisés à appeler ce refuge pour intervention.

Mobilité :

Depuis le 1er avril 2018, la Communauté de Communes Terres Tuloises (CC2T) est responsable de l'organisation et du financement des transports scolaires sur son territoire, soit 41 communes.

Elle assure le transport des élèves en bus, vers leur établissement scolaire : pour les écoliers du primaire, rien ne changera en septembre 2019.

Pour le secondaire, le circuit de ramassage sera plus direct, par conséquent les enfants de Minerville devraient partir plus tard le matin et rentrer plus tôt le soir.

Des négociations démarrent avec des opérateurs de transport et la CCTT pour une desserte régulière des communes rurales vers la gare de Toul ainsi qu'une offre de transport collectif pour les ruraux travaillant en ville.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux **nouveaux collaborateurs** :

Christophe Canet de formation couvreur, zingueur, habitant de Millery, remplace Patrick Villain, depuis le mois de mars.

Elodie Righini est arrivée comme secrétaire de mairie le 1^{er} avril, elle travaille en binôme avec Francois Contat, secrétaire depuis 1981, jusqu'à son départ en retraite.

Madame Righini habite Bernécourt et travaille aussi à l'agence postale de Noviant-aux-Prés.

Madame Righini maintient le site de la mairie de Minorville, je vous engage à le visiter et à nous faire vos suggestions. (www.minorville.mairie54.fr)

La permanence du secrétariat est le lundi de 17h00 à 20h00

Nous aurons prochainement l'occasion de remercier Monsieur Contat, pour toutes ses années au service des habitants de Minorville.

Audit de notre pratique gestion des espaces verts :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'espace public.

Le Conseil Municipal a confié une mission d'audit à la société ABIES Paysages, subventionnée à hauteur de 80% par la Région GRANDDEST et par l'Agence de l'Eau.

L'objectif est l'optimisation de la gestion des espaces verts entretenus par l'agent communal. Les premiers conseils portent sur le cadencement des tontes et le respect des pollinisateurs.

Si la réduction de l'utilisation des pesticides constitue une avancée pour la protection de l'environnement et avant tout, pour la santé des habitants, il faut désormais pouvoir tolérer qu'ici ou là on trouve des « mauvaises herbes ».

La commune de Minorville est entretenue en fonction de ce contexte.

Certains secteurs traités de manière plus naturelle, sont gérés pour ne plus raccourcir l'herbe systématiquement, avec des coupes plus hautes.

Il est aussi normal de voir apparaître de temps à autres, des herbes à condition que leur développement reste raisonnable,

L'interdiction de recourir aux produits phytosanitaires, nécessite de compenser en augmentant l'intervention humaine. Aussi, la municipalité, parfaitement consciente de la situation, s'attache à ce que tous les secteurs du village restent propres et que la pousse des mauvaises herbes soient limitées au maximum.

Rappelons que seuls les pesticides bios autorisés peuvent être utilisés par les particuliers, depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est pourquoi nous vous incitons à vous impliquer dans cette démarche, et à contribuer à l'élimination des mauvaises herbes au droit des habitations afin de maintenir un village propre.

Voici le moment pour moi et le Conseil Municipal de vous souhaiter une bonne St Etienne. Les manèges sont installés en bas de la rue de la Corvée, venez nombreux sur la fête.

Le Conseil Municipal organise un vin d'honneur le samedi 8 juin à 19 heures sur le site de la fête.